



Rue des Terreaux 1
CP 87
1530 Payerne
026 557 30 54
arajbroye@vd.ch

Annexe à la convention de placement relative aux trajets autonomes

Cette annexe concerne :

Enfant

Nom et prénom _____

Date de naissance _____

Date de mise en vigueur du trajet autonome _____

Il s'agit de :

Trajet/s autonome/s à durée indéterminée

Trajet/s autonome/s à durée déterminée,

jusqu'au _____

Avec ce document, les parents déchargent l'AMF de toute responsabilité concernant les trajets. L'enfant est autorisé par les parents à effectuer le/les trajets de manière autonome.

A noter que cette autorisation est subordonnée à l'âge, aux capacités et à l'autonomie de l'enfant. Dans tous les cas, elle est en lien avec le trajet à effectuer de façon autonome.

Pour les situations particulières, la structure de coordination doit être consultée.

Trajet/s concerné/s:

1. _____

2. _____

3. _____

Parents

Nom et prénom _____

Date X _____ Signature X _____

AMF

Nom et prénom _____

Date X _____ Signature X _____

Ce formulaire est à transmettre à l'ARAJ Broye à Payerne